

<b>Numéro dans le SI local :</b>	MCF1360
<b>Référence GESUP :</b>	1360
<b>Corps :</b>	Maître de conférences
<b>Article :</b>	26-I-1
<b>Chaire :</b>	Non
<b>Section 1 :</b>	92-Sciences infirmières
<b>Section 2 :</b>	70-Sciences de l'éducation et de la formation
<b>Section 3 :</b>	
<b>Profil :</b>	Responsabilité - enseignements en Sciences Infirmières Pratiques Avancées, Formation en simulation en santé. Professionnalisation, conception et évaluation de dispositifs hybrides de formation.
<b>Job profile :</b>	Responsibility and teaching in Nursing Sciences, training of trainers in health simulation. Professionalization, design and evaluation of hybrid training systems.
<b>Research fields EURAXESS :</b>	Medical sciences    Medicine Educational sciences    Teaching methods
<b>Implantation du poste :</b>	0632084Y - UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE
<b>Localisation :</b>	Clermont-Ferrand
<b>Code postal de la localisation :</b>	63000
<b>Etat du poste :</b>	Vacant
<b>Adresse d'envoi du dossier :</b>	Envoi en version numérique Aucun dossier papier  63000 - CLERMONT-FERRAND CEDEX 1
<b>Contact administratif :</b>	CAROLE LECAMUS
<b>N° de téléphone :</b>	CHEFFE BUREAU RECRUTEMENT ENSEIGNANTS
<b>N° de Fax :</b>	04.73.40.63.28    04.73.17.73.91
<b>Email :</b>	04.73.17.72.01 recrutement-enseignant.drh@uca.fr
<b>Date de prise de fonction :</b>	01/09/2022
<b>Mots-clés :</b>	santé ; pratiques pédagogiques ; méthodologie de la recherche en éducation ; science de l'éducation ; analyse de l'activité ;
<b>Profil enseignement :</b>	
<b>Composante ou UFR :</b>	Unité de Formation et de Recherche de médecine et des professions paramédicales
<b>Référence UFR :</b>	UFR de médecine et des professions paramédicales
<b>Profil recherche :</b>	
<b>Laboratoire 1 :</b>	UPR4281 (200815518M) - Activité, Connaissance, Transmission, Education (UPR 4281)
<b>Application Galaxie</b>	OUI

Poste ouvert également aux personnes 'Bénéficiaires de l'Obligation d'Emploi' mentionnées à l'article 27 de la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat (situations de handicap).

Le poste sur lequel vous candidatez est susceptible d'être situé dans une "zone à régime restrictif" au sens de l'article R.413-5-1 du code pénal. Si tel est le cas, votre nomination et/ou votre affectation ne pourront intervenir qu'après autorisation d'accès délivrée par le chef d'établissement, conformément aux dispositions de l'article 20-4 du décret n°84-431 du 6 juin 1984.

Le profil détaillé se trouve en pages suivantes

## INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

### PROFIL ENSEIGNEMENT DETAILLE :

Le ou la Maitre de Conférence recruté-e participera à la création du Département des Métiers du Soins. Il/elle assurera :

1/ La responsabilité pédagogique local du Diplôme d'Etat d'Infirmières en Pratiques Avancées (déclinaison régionale) donnant grade de master, à travers la définition du projet pédagogique de la formation, l'organisation de la formation initiale et continue en sciences infirmières, l'organisation de l'enseignement théorique et pratique, l'élaboration des modalités de contrôle de connaissances, l'animation et encadrement de l'équipe pédagogique, le développement des relations avec les partenaires institutionnels externes, la promotion de la formation, le recrutement des intervenants extérieurs.

2/ Les enseignements et l'encadrement des stages des 2 années de formation en collaboration avec l'équipe pédagogique (universitaires et intervenants extérieurs), l'encadrement et l'évaluation des mémoires puis la surveillance et le bon déroulement des examens, jurys et commissions.

3/ Perspectives : Participation à la création d'une licence des Métiers du Soins. Poursuite du processus d'Universitarisation de la formation en Sciences Infirmières notamment en intégrant davantage un parcours recherche dans le processus. Création d'une offre de formation DU-DIU à destination des Infirmières Diplômées d'Etat.

4/ Le développement et la promotion de la simulation en santé dans le cadre des formations paramédicales universitarisées. La personne recrutée devra porter un intérêt pour les pédagogies innovantes mettant l'apprenant au centre de l'apprentissage par compétences (simulation en santé par exemple). Il/Elle s'engage à concevoir des enseignements intégrant les nouvelles approches numériques (comodalité, distanciel, évaluation formative à distance, ...).

La personne recrutée devra faire preuve d'intérêt pour les pédagogies actives et innovantes mettant l'étudiant-e au centre de l'apprentissage et mobilisant, par exemple, des approches hybrides qui intègrent les atouts du numérique ; elle s'engagera notamment dans la démarche programme et l'approche par compétences. La personne recrutée est également invitée à participer aux actions régulières de développement professionnel en pédagogie universitaire proposées par l'UCA.

Lieu d'exercice :	UFR DE MEDECINE ET DES PROFESSIONS PARAMEDICALES - UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE
Equipe pédagogique :	Pr Pierre-Michel LLORCA
Nom directeur du département ou du responsable enseignement :	Pr Pierre CLAVELOU
@ Directeur ou responsable :	Pr Pierre CLAVELOU

### PROFIL RECHERCHE DETAILLE :

Au sein du laboratoire ACTé, la personne recrutée participera prioritairement mais non exclusivement au thème 4 « Conception et évaluation d'outils et de dispositifs ». Il est notamment attendu une contribution active à différents travaux et programmes portant sur la pédagogie universitaire, la conception et l'évaluation de dispositifs hybrides de formation. Les travaux de recherche menés par la personne recrutée devront également montrer un réel intérêt pour les questions de développement professionnel.

Au niveau du nouvel établissement expérimental de l'Université Clermont Auvergne, la personne recrutée s'investira dans les programmes concernant les questions de formation portés par l'institut LLSHS, la MSH ou le LIA du projet I-Site CAP 20-25.

Nom du laboratoire :	ACTé
Lieu d'exercice :	Chamalières
Nom directrice du laboratoire	PR. Béatrice DROT-DELANGE
☎ Directrice du laboratoire :	04 73 31 87 69
@ Directrice du laboratoire :	<a href="mailto:Beatrice.Drot-Delange@uca.fr">Beatrice.Drot-Delange@uca.fr</a>
URL LABO :	<a href="http://acte.uca.fr">http://acte.uca.fr</a>

### **Descriptif du laboratoire :**

Le laboratoire Activité, Connaissance, Transmission, éducation (ACTé) est un laboratoire pluridisciplinaire qui réunit principalement des chercheurs en Sciences de l'Éducation et en Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives. Les recherches pluridisciplinaires qui y sont développées se centrent sur l'étude de l'activité effective et située de différents acteurs. Cette analyse de l'activité repose au-delà d'une description, sur la prise en compte de la subjectivité des acteurs, sur la construction et la transmission de connaissances au cœur de la compréhension de l'activité et de son déroulement contextuel. Ces recherches poursuivent deux visées complémentaires, épistémiques et transformatives : il s'agit de mieux comprendre l'expérience et l'activité des acteurs et d'aider pratiquement à leur apprentissage, leur développement personnel et professionnel.

Quatre thèmes de recherche structurent la vie scientifique du laboratoire ACTé : le thème 1 « Situations de transmission de connaissances et d'apprentissage » se centre sur des problématiques de transmission de compétences, de connaissances, de savoir-faire et d'expériences, tout autant que de valeurs ; le thème 2 « Dynamique des interactions asymétriques » vise à identifier les asymétries sociales et cognitives constitutives de situations sociales complexes et questionne la manière dont ces asymétries se réactualisent ou se transforment au cours de l'activité ; le thème 3 « Développement professionnel » s'intéresse aux dynamiques de professionnalisation à l'œuvre en situations de formation professionnelle et/ou de travail ; le thème 4 « Conception et évaluations d'outils et de dispositifs » a pour objectif principal d'élaborer en collaboration avec les acteurs, des outils capables de jouer un rôle positif dans leur développement professionnel, de rendre compte des modalités de construction de ces outils et d'en évaluer la portée.

# CONSIGNES CONCERNANT LES MODALITÉS DE CANDIDATURE

Attention, les candidat·e·s doivent impérativement saisir leur déclaration de candidature et déposer les différentes pièces constitutives du dossier sur l'application GALAXIE/ANTEE : <https://galaxie.enseignementsup-recherche.gouv.fr/antares/can/astree/index.jsp>

Ouverture des enregistrements sur GALAXIE, le jeudi 24 février 2022, 10 heures (heure de Paris),  
date limite de dépôt du dossier sur GALAXIE/ANTEE,  
au plus tard le jeudi 31 mars 2022, 16 heures (heure de Paris)

**Tout dossier encore incomplet à la date et à l'heure limite de saisie sera déclaré irrecevable.**

Les articles mentionnés dans les fiches de postes publiés dans GALAXIE font référence au [décret n°84-431 du 6 juin 1984 – version consolidée](#) dans lequel sont indiquées les conditions pour postuler.

## VOTRE DOSSIER DE CANDIDATURE

**Les candidat·e·s établissent un dossier en version numérique**, destiné à Monsieur le Président de l'Université Clermont Auvergne et accessible aux membres du comité de sélection.

Conformément à [l'arrêté du 23 juillet 2019 modifiant les arrêtés du 13 février 2015 relatif aux modalités générales des opérations de mutation, de détachement et de recrutement par concours des MCF et PU](#), le dossier de candidature comporte une version numérique des documents suivants :

- 1 Le formulaire de candidature saisi en ligne (sous Galaxie/Antee) ;
- 2 Une pièce d'identité avec photographie (Recto/Verso) ;
- 3 *Curriculum vitae* donnant une présentation analytique des travaux, ouvrages articles, réalisations et activités en mentionnant ceux que vous avez l'intention de présenter à l'audition ;
- 4 Un exemplaire de chacun des travaux, ouvrages articles, réalisations mentionnées dans la présentation analytique et que vous avez l'intention de présenter lors de l'audition ;
- 5 Une pièce attestant de la possession de l'un des titres mentionnés :
  - Au 1° du I de l'article 26 du décret du 6 juin 1984 pour les candidat·e·s au concours de MCF ;
  - Au 1° de l'article 46 du décret du 6 juin 1984 pour les candidat·e·s au concours de PU ;
- 6 Le rapport de soutenance du diplôme produit (Rapport de soutenance de la thèse), le cas échéant ;  
*Le document devra être sur papier à entête de l'université et les noms des rapporteurs doivent être identifiables.*

*Chaque dossier de candidature sera accessible par le comité de sélection du concours tel que transmis par le/la candidat·e. En conséquence, votre attention est appelée sur le soin à porter à la présentation des pièces demandées transmises.*

**Selon type de candidature, des pièces spécifiques complémentaires doivent être jointes au dossier :**

En complément des pièces précédentes, **des pièces spécifiques doivent être jointes au dossier** dans les cas où il s'agit d'une candidature au titre de la mutation ou du détachement, ou lorsque le poste est publié au titre d'un autre article que l'art. 26 I 1° ou l'art. 46 1°.

Le/la candidat·e est invité·e à prendre connaissance des dispositions particulières de [l'arrêté du 23 juillet 2019 modifiant les arrêtés du 13 février 2015 relatifs aux modalités générales des opérations de mutation, de détachement et de recrutement par concours](#), respectivement pour les MCF et les PU.

**Traduction en langue française de certains documents :**

Les documents administratifs ainsi que le rapport de soutenance **rédigés en langue étrangère** doivent être accompagnés **d'une traduction en langue française** dont le/la candidat·e, **atteste la conformité sur l'honneur. A défaut, le dossier est déclaré irrecevable.**

La traduction de la présentation analytique ainsi que les travaux, ouvrages, articles et réalisations est facultative.

**Dans le cadre d'une demande de mutation ou de détachement au titre du rapprochement de conjoint·e :** Les candidat·e·s pacsé·e·s doivent également établir la preuve qu'ils/elles se soumettent à l'obligation d'imposition commune prévue par le code général des impôts (version consolidée au 1<sup>er</sup> janvier 2020).

Lien relatif à cet article : [Art. 60 Loi 84-16 du 11 janvier 1984, modifié par LOI n° 2019-828 du 6 août 2019 - art.25 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique d'état](#)

- Pour les pacs établis avant le 1er janvier de l'année civile en cours : Avis d'imposition de l'année N-1 ;
- Pour les pacs établis entre le 1er janvier et le 1er septembre de l'année civile en cours : Déclaration sur l'honneur d'engagement à se soumettre à l'imposition commune, signée par les deux partenaires.
- À défaut, l'acte de naissance du ou des enfants ou un certificat de grossesse pourra être produit.

**En cas de candidatures multiples,** le/la candidat·e doit constituer un dossier pour chaque poste sur lequel il/elle souhaite postuler.

**Attention :** Galaxie/ Antee n'est pas compatible avec l'usage d'une tablette ou d'un Smartphone, veuillez utiliser exclusivement un ordinateur.

## INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

**Des informations complémentaires sur le recrutement** (ex : condition d'audition par visioconférence...) **sont disponibles** sur le site web de l'Université Clermont Auvergne : [www.uca.fr](http://www.uca.fr), onglet « Université » puis rubriques « Travailler à l'UCA » et « Recrutement des personnels enseignants » : cliquez [ici](#)

## VOTRE SUIVI DE CANDIDATURE ET VŒUX D'AFFECTATION

**Suivi de candidature dématérialisé :**

**Vous ne recevrez aucun document sous format papier de la D.R.H. de l'Université.**

Le module GALAXIE/ANTEE vous permettra notamment :

- de suivre votre/vos candidature(s) et l'état de traitement de chaque dossier,
- de prendre connaissance de votre classement,
- de formuler, le cas échéant, des vœux d'affectation.

**Vœux d'affectation :**

Tou·te·s· les candidat·e·s classé·e·s doivent exprimer leurs vœux d'affectation (acceptation ou refus), dans le domaine applicatif GALAXIE/ANTEE, **du jeudi 9 juin 2022 à 10 heures, (heure de Paris) jusqu'au jeudi 16 juin 2022 à 16 heures, (heure de Paris).**

**Publication des résultats :**

La publication des résultats est à consulter sur GALAXIE/ANTEE à compter du **lundi 20 juin 2022 à 12 heures (heure de Paris).**